

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOUILLET Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAU Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, BEURY Jeanne-Laure, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, BRANLE Christian, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, BRET Marc, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°16	Projet de requalification du pôle gare - Avenants aux conventions de financement
RAPPORTEUR	Valéry DENIS

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	103	103		1	16

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**PROJET DE REQUALIFICATION DU POLE GARE
AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

Annexes : projets d'avenants

Exposé :

Troyes Champagne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités dans le cadre de sa politique relative aux déplacements et de par sa compétence en matière de développement économique, s'est engagé dans le projet de requalification du quartier de la gare de Troyes.

La requalification urbaine de ce secteur répond à un triple enjeu :

- redonner à ce quartier une force d'attractivité à l'échelle de l'agglomération en lien avec la politique de redynamisation du centre-ville,
- offrir de nouveaux services aux usagers du rail en encourageant les connexions intermodales,
- créer un nouveau pôle d'activité économique.

Ce projet s'appuie sur le protocole signé le 11 mai 2015 par l'ensemble des partenaires (Ville de Troyes, SNCF réseau, SNCF Mobilités, Etat, Conseil Départemental, Région Champagne Ardenne et Grand Troyes).

Dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole a mobilisé le concours financier de différents partenaires.

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a procédé à l'actualisation du plan de financement prévisionnel tenant compte des dernières évolutions du projet et de la passation des derniers marchés de travaux :

Financier	Montant sollicité (€)	%
ETAT FNADT	59 141	0,5%
ETAT FSIL	2 472 576	20,3%
CONSEIL REGIONAL Transport	1 874 824	15,4%
FEDER Politique de la ville	400 000	3,3%
Département	1 000 000	8,2%
FEDER Transport	2 661 059	21,9%
Ville de Troyes	608 000	5,0%
TCM	3 084 426	25,4%
TOTAL HT	12 160 026	100,0%

Il convient aujourd'hui de prendre en considération un décalage de deux mois dans l'exécution des travaux de requalification des espaces publics du fait des adaptations, inévitables sur un projet urbain de cette envergure, portées par Troyes Champagne Métropole, pour une meilleure cohérence d'ensemble après avoir considéré les observations formulées sur la fonctionnalité du secteur. Le calendrier recalé des interventions prévoit dans ce contexte une réception des travaux fin août 2019.

Il convient, d'une part, d'arrêter cette date et, d'autre part, de prendre en compte le plan de financement actualisé susvisé, par voie d'avenants.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter les partenaires financiers pour la prise en compte de ces modifications du plan de financement ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les avenants à intervenir avec les différents partenaires financiers ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



**FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU POLE GARE DE TROYES
AVENANT n°1**

Entre :

La **Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**,
Dont le siège est 1, place Robert Galley à Troyes,
Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, agissant en
application de la délibération du Conseil Communautaire n°... en date du 18
mars 2019,

L'**Etat**, représentée par le Préfet du Département de l'Aube ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La convention signée le 12 décembre 2016 par Troyes Champagne Métropole et
l'Etat concernant l'opération de travaux de requalification du pole gare à Troyes
définit la durée et les modalités de versement des fonds.

L'exécution des travaux de requalification des espaces publics nécessite un
décalage temporel du fait des adaptations, inévitables sur un projet urbain de
cette envergure, pour une meilleure cohérence d'ensemble après avoir considéré
les observations formulées sur la fonctionnalité du secteur.

Le calendrier recalé des interventions prévoit dans ce contexte une réception des
travaux fin août 2019, et une fin des dépenses liées à ces travaux à fin Décembre
2019.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'acter la fin des dépenses éligibles, en
prolongeant le délai initial de 6 mois, jusqu'au 31 Décembre 2019.

Article 2 – Autres clauses

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant et non
contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit.

Fait en 2 exemplaires originaux, sans rature ni surcharge, à Troyes, le

**Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président**

**Pour L'Etat
Le Préfet**

François BAROIN

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU POLE GARE DE TROYES
AVENANT n°1**

Entre :

La **Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**,
Dont le siège est 1, place Robert Galley à Troyes,
Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire n°... en date du 18 mars 2019,

La **Région Grand Est**,
Dont le siège est 1, place Adrien Zeller à Strasbourg,
Représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, agissant en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du

la **Ville de Troyes**,
Dont la mairie est située Place Alexandre Israël à Troyes, représentée par son Maire, Monsieur François BAROIN, agissant en application de la délibération du Conseil municipal n°... en date du ;

Il est préalablement exposé ce qui suit:

La convention signée le 16 mai 2017 par Troyes Champagne Métropole, la Région Grand Est et la Ville de Troyes définit le programme de l'opération de travaux de requalification du pole gare à Troyes, son plan de financement et les modalités de versement des fonds.

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole a procédé à l'actualisation du plan de financement prévisionnel afin de tenir compte des dernières évolutions du projet et de la passation des derniers marchés de travaux.

Par délibération du 22 mars 2019, la Ville de Troyes procède à l'actualisation du plan de financement prévisionnel de l'éclairage public du projet et de son coût HT, afin de tenir compte de l'évolution de la participation du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA).

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'actualisation de l'assiette financière et du plan de financement des articles 5.1.1 et 5.2 de la convention de financement.

L'article 5.1.1 est modifié comme suit :

L'estimation du coût des travaux est répartie comme suit (coûts évalués aux conditions économiques de Janvier 2019)

MAÎTRE D'OUVRAGE	Libellé de l'opération	Montants		
		Coût total HT	Coût total TTC	Base subventionnable
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE Requalification des Espaces Publics	Entrée nord	2 228 631	2 674 357	2 228 631
	Gare routière	2 088 935	2 506 722	2 088 935
	Entrée Gare	1 883 781	2 260 537	1 883 781
	Gare bus et taxis	946 617	1 135 941	946 617
	Parvis gare	3 098 565	3 718 279	3 098 565
	Carnot	1 913 497	2 296 196	1 913 497
	SOUS-TOTAL 1	12 160 026	14 592 032	12 160 026
VILLE DE TROYES Eclairage Public	Entrée nord	129 000		129 000
	Gare routière	102 729		102 729
	Entrée Gare	74 429		74 429
	Gare bus et taxis	57 143		57 143
	Parvis gare	202 000		202 000
	Carnot	78 570		78 570
	SOUS-TOTAL 2	643 871		643 871
TOTAL			12 803 897	

L'article 5.2 est modifié comme suit :

Les parties s'engagent à participer au financement de l'opération décrite à l'article 3 ci-avant, selon la répartition suivante :

MAÎTRE D'OUVRAGE	Libellé de l'opération	Montants			Co-financiers								
		Coût total HT	Coût total TTC	Base subventionnable	Région transport		Ville de Troyes		Troyes Champagne Métropole		Autres financeurs		
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE Requalification des Espaces Publics	Entrée nord	2 228 631	2 674 357	2 228 631				0	0,00%	967 635	43,42%	1 260 996	56,6%
	Gare routière	2 088 935	2 506 722	2 088 935	618 473 €	29,61%				473 522	22,67%	996 940	47,7%
	Entrée Gare	1 883 781	2 260 537	1 883 781	261 845 €	13,90%				423 551	22,48%	1 198 385	63,6%
	Gare bus et taxis	946 617	1 135 941	946 617	309 620 €	32,71%				189 323	20,00%	447 674	47,3%
	Parvis gare	3 098 565	3 718 279	3 098 565	393 536 €	12,70%	608 000	19,62%	619 713	20,00%	1 477 316	47,7%	
	Carnot	1 913 497	2 296 196	1 913 497	291 350 €	15,23%				410 682	21,46%	1 211 465	63,3%
	SOUS-TOTAL 1	12 160 026	14 592 032	12 160 026	1 874 824	15,42%	608 000	5,00%	3 084 426	25,37%	6 592 776	54,2%	
VILLE DE TROYES Eclairage Public	Entrée nord	129 000		129 000	0 €	0,00%	45 150	35,00%	45 150	35,00%	38 700	30,0%	
	Gare routière	102 729		102 729	10 440 €	10,16%	30 735	29,92%	30 735	29,92%	30 819	30,0%	
	Entrée Gare	74 429		74 429	0 €	0,00%	26 050	35,00%	26 050	35,00%	22 329	30,0%	
	Gare bus et taxis	57 143		57 143	5 812 €	10,17%	17 094	29,91%	17 094	29,91%	17 143	30,0%	
	Parvis gare	202 000		202 000	20 530 €	10,16%	60 435	29,92%	60 435	29,92%	60 600	30,0%	
	Carnot	78 570		78 570	0 €	0,00%	27 500	35,00%	27 500	35,00%	23 570	30,0%	
	SOUS-TOTAL 2	643 871		643 871	36 782	5,71%	206 964	32,14%	206 964	32,14%	193 161	30,0%	
TOTAL			12 803 897	1 911 606		814 964		3 291 390		6 785 937			

Le montant de la participation régionale pour le volet de sa politique transport est plafonné à 1 911 606 euros.

Par ailleurs, les plans de financement peuvent être consolidés comme suit, notamment pour la justification globale de l'opération :

Sous maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole :

Financeur	Montant sollicité	%
ETAT FNADT	59 141	0,5%
ETAT FSIL	2 472 576	20,3%
CONSEIL REGIONAL Transport	1 874 824	15,4%
FEDER Politique de la ville	400 000	3,3%
Département	1 000 000	8,2%
FEDER Transport	2 661 059	21,9%
Ville de Troyes	608 000	5,0%
TCM	3 084 426	25,4%
TOTAL HT	12 160 026	100,0%

Sous maîtrise d'ouvrage ville de Troyes :

Financeur	Montant sollicité	%
CONSEIL REGIONAL Transport	36 782	5,7%
SDEA	193 161	30,0%
Ville de Troyes	206 964	32,15%
TCM	206 964	32,15%
TOTAL HT	643 871	100,0%

Article 2 – Autres clauses

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit.

Fait en 3 exemplaires originaux, sans rature ni surcharge, à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Pour la Région Grand Est
Le Président

Pour la Ville de Troyes
Le Maire